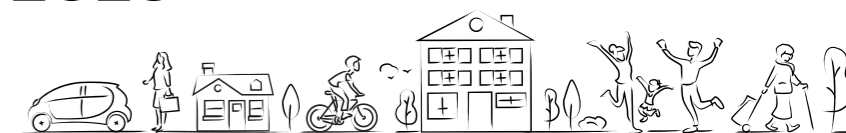


## Premières échéances du mandat 2020 / 2026

Organisation institutionnelle, finances et fiscalité, aménagement du territoire et urbanisme, environnement, eau, énergie, déchets, mobilités...



### 2020

#### 25 septembre 2020

Date-limite d'installation des **syndicats mixtes fermés**.

#### 30 septembre 2020

Date-limite pour le vote des **indemnités des conseillers**.

#### 30 septembre 2020

Date-limite de maintien des syndicats infracommunautaires en matière **d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales** urbaines dans les communautés de communes et d'agglomération compétentes depuis le 1<sup>er</sup> janvier, sauf délibération de ces dernières leur déléguant tout ou partie de ces compétences (maintien un an supplémentaire dans ce cas).

#### Septembre / octobre 2020

(3 mois après l'installation du conseil)  
Délibération sur les modalités du droit à la **formation des conseillers**.

#### 31 décembre 2020

**Fin de la période transitoire** permettant la délégation de la compétence Gemapi à un syndicat de communes ou mixte non EPAGE ni EPTB.  
**Fin de la période transitoire** permettant à un syndicat mixte ouvert non labellisé en tant qu'EPAGE pour adhérer à un autre syndicat mixte ouvert.

### 2021

#### Décembre 2020 / janvier 2021 (6 mois après l'installation du conseil)

- Date-limite pour adopter le **règlement intérieur**
- Date-limite laissée aux maires pour s'opposer au **transfert au président des pouvoirs de police spéciale** correspondant aux compétences de l'intercommunalité (déchets ; assainissement ; voirie : circulation et stationnement, taxis ; aires d'accueil des gens du voyage ; habitat) ; le président peut renoncer au transfert pour toute l'intercommunalité dans un délai d'un mois suivant la fin de la période pendant laquelle les maires étaient susceptibles de faire valoir leur opposition. *Évolution possible (ordonnance habitat indigne en cours de préparation).*

#### 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Transfert de la compétence « PLU » dans les communautés non compétentes**, sauf minorité de blocage exprimée par au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population entre le **1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020**.

#### 1<sup>er</sup> janvier 2021

Obligation pour les collectivités de **réduire leur consommation de plastique à usage unique** et de recourir uniquement à des produits issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées pour certains biens.

#### 28 mars 2021 (9 mois après les élections)

Date-limite pour adopter un **pacte de gouvernance**, après avoir laissé 2 mois aux communes membres (avis), dans le cas où le conseil choisit d'en élaborer un.

#### 15 avril 2021 (récurrent chaque année)

Date-limite pour **adopter le budget** (après une séance de débat d'orientation budgétaire s'il existe au moins une commune de 3500 habitants et plus) et les taux de fiscalité (deux délibérations distinctes).

#### 30 septembre 2021

Date-limite pour **évaluer les charges transférées dans le cadre des compétences intercommunales** depuis le 1<sup>er</sup> janvier des années 2020 et 2021 (commission locale d'évaluation des charges transférées) en vue de modifier le montant des attributions de compensation (communautés à fiscalité professionnelle unique).

#### 1<sup>er</sup> juillet 2021

Transfert de la compétence « **organisation de la mobilité** » dans les communautés de communes dans lesquelles le transfert de compétence a été approuvé (délibération du conseil communautaire prise avant le **31 mars 2021** et accord de la majorité qualifiée des communes membres). À défaut, la compétence est exercée par la région sur leur périmètre à cette date.

#### Juillet / août 2021 (2 mois suivant la notification des montants par les services de l'Etat - Récurrent chaque année)

Date-limite pour délibérer sur **une répartition interne dérogatoire du prélèvement ou du reversement du FPIC** (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) attribué à l'ensemble intercommunal.

#### 30 septembre 2021

**Première échéance de saisie des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires**, dont les bâtiments publics, sur la plateforme OPERAT dans le cadre du Décret tertiaire (obligation d'amélioration énergétique de -40% à 2030, -50% à 2040 et -60% à 2050).

#### 31 décembre 2021

Date-limite pour élaborer un schéma directeur du **réseau de chaleur ou froid** pour les réseaux mis en service entre 2009 et 2019.

### 2022

### 2026

#### 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Déchets ménagers**  
Échéance laissée pour réaliser l'extension des **consignes de tri**, ce qui suppose que la collectivité en ait fait la demande auprès de l'éco-organisme CITEO et que le centre de tri soit adapté.

#### 1<sup>er</sup> janvier 2026

Transfert des compétences **eau potable, assainissement et eaux pluviales** aux communautés jusqu'alors non compétentes.

## FINANCER SES PROJETS POUR LE TERRITOIRE

Le début de mandat est l'occasion d'élaborer sa feuille de route, construire son projet de territoire et d'identifier l'ensemble des pistes de financements disponibles. Quelques grands principes et dates clés à retenir :  
La prochaine génération des **contrats de plan Etat-Région** (CPER) et fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) doit permettre de financer des projets en matière de développement économique, mobilités, transition écologique, aménagement. La période de programmation devrait démarrer au **1<sup>er</sup> janvier 2021**. Les orientations thématiques,

allocations financières et choix des projets éligibles seront effectués à l'**automne 2020** par la préfecture de région et le conseil régional. Un volet dédié à la **relance** sera inclus dans les CPER, mettant l'accent sur **les années 2021 et 2022**, à l'instar du programme européen "React EU". Les **"contrats de cohésion"** devraient consacrer l'objectif d'un contrat global, intégré avec une visibilité financière pluriannuelle, conclu entre une intercommunalité (ou un groupement d'intercommunalités) et l'Etat. Ils prendront la suite des **contrats de ruralité** (2017/2020).

Les premiers contrats pourront être signés **dès la fin 2020** et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. La préfecture de département sera l'interlocuteur privilégié des communautés. Des convergences devraient être facilitées avec les programmes nationaux tels que "Action cœur de ville", "Petites villes de demain" ou "Territoires d'industrie". Ces contrats de cohésion devraient, à court terme, intégrer les **contrats de transition écologique** et, à plus long terme, les **contrats de ville** (dont l'échéance est fixée à fin 2022) et les **programmes de renouvellement urbain** (avec l'ANRU).

En matière de solidarités, le **contrat local de santé**, signé avec l'ARS et le **contrat territorial global**, signé avec la CAF, représentent aussi des sources de financement. Enfin, les **Agences de l'Eau** financent des actions de soutien aux économies d'eau et de meilleure gestion de la ressource, l'**Ademe** accompagne financièrement les collectivités sur l'énergie, l'économie circulaire, la reconversion des sites pollués et la qualité de l'air. La rénovation énergétique des bâtiments publics peut bénéficier d'un soutien de la **Caisse des Dépôts**.

## L'ADCF INVITE LES INTERCOMMUNALITÉS À :

- **se manifester** auprès des autorités régionales pour participer à la préparation des CPER et fonds européens (automne 2020) ;
- **identifier**, le plus tôt possible, les projets prêts à être programmés et lancés dès 2021 ;
- **contacter** le préfet de département, référent de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, pour évaluer les possibilités d'un appui en ingénierie.

L'AdCF – Intercommunalités de France fédère depuis 30 ans toutes les intercommunalités : communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropoles.

## SES MISSIONS

### Accompagner les communautés adhérentes

Depuis l'origine, l'AdCF ce sont d'importantes compétences techniques en matière juridique et financière. Les champs d'expertise de l'équipe de permanents se sont développés en miroir des compétences stratégiques des communautés : **développement économique, aménagement et urbanisme, habitat, mobilités, environnement, énergie...**

Un **pôle juridique** répond chaque jour aux questions des adhérents et produit de nombreuses notes techniques sur les questions d'actualité.

De même sur les **questions financières et fiscales**, sont aussi proposés des outils d'aide à la décision (guides, enquêtes...) et des bases de données en ligne. L'AdCF propose des **ressources et des rencontres** adaptées à leur actualité. Elle produit **études et analyses** juridiques et techniques, assure la diffusion d'une information spécialisée avec une **newsletter hebdomadaire AdCF Direct** auprès des acteurs intercommunaux et relais d'opinions, avec un **mensuel Intercommunalités** qui traite des grands sujets d'actualité intéressant l'intercommunalité et les politiques territoriales. Comme pour *AdCF Direct*, les adhérents de l'AdCF peuvent recevoir le mensuel en plusieurs exemplaires adressés à des élus et cadres techniques.

### Représenter les intercommunalités

au sein de nombreuses instances nationales (agences nationales telles que l'ANAH, l'ANRU) et décisionnelles (Fonds national des aides à la pierre, Commission nationale d'aménagement commercial...) ou de concertation portant sur les finances locales (Comité des finances locales, Observatoire de la gestion publique locale) et les compétences décentralisées (environnement, habitat, développement économique, urbanisme...).

### Proposer et agir auprès des pouvoirs publics nationaux et régionaux

L'AdCF assure un dialogue constant avec les ministères et les membres du gouvernement. Elle est dotée d'une organisation adaptée auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat à travers des parlementaires associés.

Son conseil d'administration comprend des parlementaires disposant d'un mandat communautaire. L'AdCF participe à une soixantaine d'auditions parlementaires chaque année pour éclairer le débat législatif. L'AdCF est une association nationale, dotée de délégations régionales pour être encore plus proche de ses adhérents et favoriser le dialogue des intercommunalités avec les régions.

## EN 2019 Chiffres clés de l'AdCF

Près de 1000 communautés adhérentes (55 millions d'habitants regroupés)

40 à 60 auditions parlementaires et rendez-vous ministériels

Une organisation nationale avec des délégations dans chaque région

Un magazine mensuel - *Intercommunalités* - et une lettre hebdomadaire - *ACF Direct*

*Adcf.org* - Un site internet avec des informations en accès réservé pour les adhérents

Une douzaine d'études thématiques et une quinzaine de notes et de guides techniques

1 congrès annuel de 1900 participants

30 rencontres régionales et une quinzaine de colloques et séminaires nationaux

En ce début de mandat 2020–2026, l'AdCF met en place un programme d'accompagnement spécifique pour les élus et leurs équipes.

### Un ensemble de ressources didactiques est mis à la disposition des adhérents

- Des **guides pratiques et juridiques** sont **destinés aux élus, nouveaux comme expérimentés** : "Élus intercommunaux tome 1 : premiers repères sur l'intercommunalité"; "tome 2 : l'exercice du mandat intercommunal"; "l'accès au mandat intercommunal".

- Une **note** AdCF - Territoires Conseils sur la **préparation des premières séances du conseil communautaire ; des modèles pour rédiger les premiers actes** : procès-verbal d'élection, délibérations, arrêtés et règlement intérieur.

- Une **note** consacrée aux **indemnités des élus** : l'enveloppe indemnitaire globale, les indemnités de fonction, les garanties et les remboursements de frais.

- Des **articles** sur **les évolutions les plus récentes et le fonctionnement des assemblées**.

Des **études, enquêtes, notes, retours d'expérience** ont également été réalisées pour accompagner les acteurs de l'intercommunalité sur le mandat 2020–2026.

Elles sont dédiées :

- à **la gouvernance des intercommunalités**,
- aux **projets de territoire**,
- aux **pactes financiers et fiscaux**, à **la mutualisation**,
- aux questions de **mobilités** et d'**environnement**...

### Un programme de rencontres régionales en présentiel et de webrencontres

Une **quinzaine de rencontres en présentiel dédiées à l'accompagnement en début de mandat** sont prévues entre octobre 2020 et mars 2021 sur l'ensemble du territoire national. Elles porteront sur : les éléments clés en matière de **gouvernance, de relations au sein du bloc local** (communes - intercommunalité), les **finances locales**, l'élaboration du **projet de territoire** et la relation aux **autorités régionales**.

Ce cycle sera aussi l'occasion pour les élus des communautés et métropoles d'aborder **les grands enjeux du mandat en termes de politiques publiques** (économie, aménagement, mobilités, transition écologique) et de **stratégie de relance des territoires**.

### EN SAVOIR PLUS SUR :

#### LES RENCONTRES RÉGIONALES

[r.briot@adcf.asso.fr](mailto:r.briot@adcf.asso.fr)  
[c.lacoste@adcf.asso.fr](mailto:c.lacoste@adcf.asso.fr)

#### LES RESSOURCES ET LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

[s.guirado@adcf.asso.fr](mailto:s.guirado@adcf.asso.fr)  
[y.jacquet@adcf.asso.fr](mailto:y.jacquet@adcf.asso.fr)

Programme, ressources, dates des rencontres sur <http://www.adcf.org>